

Les fiches territoriales du Recensement agricole 2020 peuvent être établies à la demande sur un territoire spécifique constitué d'un ensemble de communes (EPCI, parc naturel régional, SCOT...), pouvant déborder éventuellement sur une région limitrophe.

Il suffit pour cela de nous fournir la composition de votre territoire d'études selon le format suivant :

Le fichier définissant le territoire est au **format CSV (séparateur virgule, encodage UTF-8)** et **se nomme territoires.csv**

Le territoire peut être un zonage arbitraire, un EPCI, un département, etc. mais toujours formé de communes entières.

Format : deux champs sont requis :

insee\_com (le code INSEE des communes, caractères)

territoire (le nom du territoire, caractères).

Les demandes doivent être adressées à infostat.



Nous contacter

[infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)